Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le 07 MAI 2025
ID : 001-210103602-20250506-2025_20-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 mai 2025

En exercice : 17	*L'an deux mille vingt-cinq et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 12 **Votants : 16**	**Présents** : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX **Absents excusés :** Loïc CHRISTIN (procuration à Frédéric LEGER), Claude MOREIRA (procuration à Fabien JACQUET), Adeline SIBELLE (procuration à Michel BRULHART), Laurent IMBERTI (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX) **Absent non excusé :** Leila MANET
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_20 - Objet : Demande de subvention au titre de l'aide territoriale du Département dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Chêne et des trottoirs Vie de l'Étraz.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route du Chêne et des trottoirs Vie de l'Étraz.

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 273 582,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au titre de l'aide territoriale 2026 et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département : 56 037,30 €
- Fonds propres : 217 544,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide territoriale du Département pour les travaux d'aménagement de la route du Chêne et des trottoirs Vie de l'Étraz auprès des services compétents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)